



REUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 25 FEVRIER 2021

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Martine CABARET et Valérie PETIT.**

**Etaient absents excusés : Madame Brigitte BLONDEAUX (pouvoir à Madame Martine CABARET), Monsieur Aymeric de ROUGÉ (pouvoir à Monsieur Gérard GENET), Monsieur Marcel BOURGEOIS (pouvoir à Monsieur Christophe LETHUILLIER), Madame Michèle ROL (pouvoir à Madame Valérie PETIT) et Monsieur Benoist ISAMBERT.**

---

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 février 2021 est approuvé.

---

Monsieur le Maire nomme Madame Valérie PETIT, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Transfert des parcelles appartenant à l'Association Foncière de Remembrement d'Oinville-sous-Auneau à la Commune d'Oinville-sous-Auneau.
- Questions diverses.

**COMPLEMENT D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus la délibération suivante :

- Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Chartres métropole pour la sécurisation routière de la rue des Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**TRANSFERT DES PARCELLES APPARTENANT A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'OINVILLE-SOUS-AUNEAU A LA COMMUNE D'OINVILLE-SOUS-AUNEAU**

Monsieur le Maire expose qu'il y est proposé de transférer, au profit de la Commune, les parcelles de terre sises commune d'Oinville-sous-Auneau (Eure-et-Loir), cadastrées section ZA n° 12, lieudit « Les Morettes », pour une superficie de 34 a 00 ca et section ZB n° 1, lieudit « L'Ecluse », pour une superficie de 12 a 40 ca, appartenant à l'Association Foncière de Remembrement d'Oinville-sous-Auneau, moyennant un euro symbolique non versé.

Ce transfert fera l'objet de la rédaction d'un acte en la forme administrative rédigé par le Service Foncier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'approuver le transfert des parcelles cadastrées section ZA n° 12 et ZB n° 1 entre l'Association Foncière de Remembrement d'Oinville-sous-Auneau et la Commune, aux conditions énoncées ci-dessus.
- Et d'autoriser Monsieur Christophe LETHUILLIER, Maire d'Oinville-sous-Auneau, à recevoir et signer l'acte en la forme administrative ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ; et d'autoriser Monsieur Gérard GENET, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative en tant que représentant de la Commune d'Oinville-sous-Auneau, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR LA SECURISATION ROUTIERE DE LA RUE DES BOIS**

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé de supprimer le STOP de la rue des Terres Fortes et d'en instaurer deux nouveaux à l'angle de la rue des Bois et de la rue des Terres Fortes afin de limiter la vitesse des véhicules à l'entrée et à la sortie du bourg.

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021, pour la mise en place des signalisations horizontale et verticale liées à cette opération dans la rue des Bois et la suppression de celles actuellement existantes dans la rue des Terres Fortes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve l'opération de sécurisation routière de la rue des Bois de la manière sus-indiquée, dont le montant total de l'opération est estimé à 1 701,80 € HT, soit 2 042,16 € TTC.
- Sollicite de Chartres métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2021.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

. Subvention Fonds de Concours 2021 (50 % du montant HT).....	850,00 €
. Autofinancement TTC .....	1 192,16 €
Soit au total TTC .....	2 042,16 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT.

- Prochain Conseil Municipal : mardi 30 mars 2021 à 20 h 00.

La séance est levée à 19 h 45.

LE MAIRE,  
Christophe LETHUILLIER.

